



Un mot en écriture inclusive s'est glissé dans un sujet du brevet



- Education

Blanquer a interdit l'usage de l'écriture inclusive, mais le mot « vivant•e » s'est glissé dans un sujet de brevet au Liban, rapporte « Le Figaro ».

L'écriture inclusive, c'est non. Jean-Michel Blanquer avait été très clair dans sa circulaire du 6 mai dernier, indiquant qu'il ne voulait pas voir d'écriture inclusive dans l'Éducation nationale, que ce soit dans les cours, dans les manuels scolaires et dans les intitulés d'examen. Mais le 15 juin dernier, alors que des collégiens français passaient le brevet au Liban, un mot en écriture inclusive s'est glissé dans un sujet de l'examen, rapporte *Le Figaro*.

En effet, pour le sujet dit d'imagination de l'épreuve de français, les candidats au brevet devaient rédiger un « texte poétique » en s'inspirant du poème d'Abdellatif Laâbi *L'Arbre à poèmes*. La consigne était de commencer par « Je suis » et de finir par « Je suis vivant•e ». C'est ce dernier mot qui pose question.

À LIRE AUSSI Alain Borer : « L'écriture inclusive est un code exclusif »

«

L'écriture inclusive

modifie le respect des règles d'accord usuelles attendues dans le cadre des programmes d'enseignement », indiquait le ministre de l'Éducation dans sa circulaire du 6 mai parue au Bulletin officiel. « Il convient de proscrire le recours à l'écriture dite inclusive qui utilise notamment le point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot employé au masculin lorsque celui-ci est utilisé dans un sens générique », précisait la circulaire.

Pour Blanquer, l'écriture inclusive représente un « risque énorme » pour « la transmission du français »

Le lendemain, devant l'Assemblée nationale, Jean-Michel Blanquer insistait : « Il y a un risque énorme avec le point médian quant à la transmission du français. »

À LIRE AUSSI Grammaire : la grande menace

Alors comment expliquer la situation avec ce sujet proposé aux élèves passant le brevet au Liban ? Selon le ministère de l'Éducation

, il s'agirait d'une question de délai. « Tous les sujets sont faits très à l'avance », a



expliqué une source ministérielle auprès du *Figaro*

. « Celui du Liban devait faire partie des premiers pour les épreuves à l'étranger. Cela signifie qu'il a dû être préparé autour du mois de novembre. » Bien avant la circulaire de mai, donc.

À noter aussi que l'épreuve de français du brevet 2021 s'est déroulée le 15 juin au Liban et qu'elle se tiendra le lundi 28 juin en France.

Vous lisez actuellement :**Un mot en écriture inclusive s'est glissé dans un sujet du brevet**

- Agrandir le texte

- Réduire le texte

- Imprimer

- Commenter

- Ajouter aux favoris

- Envoyer par email

8 CommentairesCommenter

Un avis, un commentaire ?

Ce service est réservé aux abonnés

Je m'abonne Déjà abonné ? Je m'identifie

Ajouter un pseudo

Vous devez renseigner un pseudo avant de pouvoir commenter un article.

Créer un brouillon

un brouillon est déjà présent dans votre espace commentaire.

Vous ne pouvez en sauvegarder qu'un

Pour conserver le précédent **brouillon**, cliquez sur annuler.

Pour sauvegarder le nouveau **brouillon**, cliquez sur **enregistrer**

Créer un brouillon

Erreur lors de la sauvegarde du brouillon.

